

## Ouverture d'une station GNV dans le port de Gennevilliers

**La Sem Sigeif Mobilités a choisi Total pour construire et exploiter une station d'avitaillement au gaz, dans le port de Gennevilliers. Au moins 10 % des volumes commercialisés seront assurés avec du gaz renouvelable. Ouverture dans moins d'un an, au premier semestre 2019.**

Après Endesa à Bonneuil-sur-Marne, c'est Total, la "major" française, qui a été retenue par Sigeif Mobilités, une Sem créée par le Sigeif et la Caisse des dépôts, pour exploiter une deuxième station d'avitaillement gaz carburant. Une nouvelle étape dans la mobilité propre en Île-de-France, la Sem ayant prévu de construire dix stations GNV d'ici 2020.

### Une station implantée dans une vaste zone industrielle

Implantée au cœur du port de Gennevilliers, deuxième port fluvial d'Europe comprenant une vaste plate-forme logistique, et située à proximité de plusieurs importantes zones d'activité économique, cette station sera la plus grande de France exclusivement consacrée au GNV et bio-GNV.

Avec 20 millions de tonnes de trafic, tous modes confondus, et la présence de 275 entreprises, le marché potentiel est prometteur, d'autant que la plupart des transporteurs routiers se préparent à déployer des flottes roulant au GNV, plus avantageux économiquement et plus vertueux sur le plan écologique que le gazole. De fait, selon la Fédération nationale du transport routier, la motorisation électrique des poids lourds est difficilement envisageable : un véhicule de 44 t devrait en effet rouler avec une batterie de... 20 t.

Financée par la Sem Sigeif Mobilités, la station de Gennevilliers sera exploitée par Total, dans le cadre d'un contrat de dix ans, qui comprendra construction, commercialisation et maintenance du site.

### Du GNV 24 h/24, pour tous types de véhicules

Prévue pour ouvrir en 2019, elle est conçue pour pouvoir accueillir tous les types de véhicules, jusqu'aux très gros poids lourds de 44 t. Accessible à l'ensemble des porteurs de cartes bancaires et des cartes carburant Total et AS24, elle sera ouverte non-stop, 365 jours par an, 24 h/24, et disposera de quatre pistes, permettant ainsi l'avitaillement simultané de quatre véhicules, en moins de 15 min.

Les travaux d'aménagement et de construction sont attendus à l'automne 2018, la livraison intervenant au premier semestre 2019. Total s'appuiera sur sa filiale Pitpoint, leader européen de la profession et troisième distri-

buteur de GNV en Europe, pour le design des éléments de compression et de stockage de la station, ainsi que son exploitation technique.

### Du bio-GNV pour accélérer la transition énergétique de la mobilité

Total a entrepris de se diversifier, en développant d'autres modèles, prévoyant d'implanter 110 points d'avitaillement au GNV en France d'ici 2022, pour un investissement de 100 millions d'euros, mais aussi en intégrant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses stations classiques, sans oublier d'investir dans la mobilité hydrogène, en Allemagne prioritairement.

Favoriser l'avitaillement en bio-GNV sera ainsi une des priorités de l'exploitant. Dès 2019, du bio-GNV sera proposé aux utilisateurs, Total s'engageant à ce que ce gaz "vert" représente un minimum de 10% des volumes commercialisés sur la station de Gennevilliers.

En intéressant contractuellement l'exploitant à la vente de bio-GNV, le Sigeif marque sa volonté d'inscrire la mobilité "gaz vert" dans la trajectoire de la transition énergétique. « Le lancement simultané par le Sigeif de l'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à Gennevilliers en est une illustration supplémentaire », observe Jean-Jacques Guillet, son président.

Illustration de la première station GNV construite par Sigeif Mobilités dans le port de Gennevilliers.



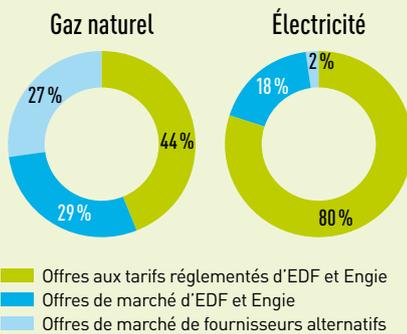
## La fin des tarifs réglementés... en marche lente

Dans le marché du gaz, la concurrence va encore s'accélérer avec la suppression annoncée des tarifs réglementés de vente en 2023. L'opération, particulièrement complexe, sera en effet étalée sur cinq ans, les TRV cessant d'être proposés dès cette année. En sera-t-il de même pour l'électricité ?

La fin des tarifs réglementés de vente du gaz était probable. Elle devient quasi-certaine. Après la décision du Conseil d'État du 19 juillet 2017, considérant les TRV comme contraires au droit européen, le Gouvernement a acté le principe de leur suppression définitive le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le projet de loi "relatif à la croissance et la transformation des entreprises" (Pacte) comprendra un article en ce sens. Ce texte doit être présenté lors du Conseil des ministres du 2 mai.

Le marché du gaz a déjà entamé sa mutation

Parts de marché, en %



Sources : CRE, Insee, GRD, RTE, EDF, Engie.

### 4,5 millions de foyers concernés

Comme cela a déjà été le cas pour les TRV "pros" du gaz et de l'électricité, l'extinction doit s'étaler sur plusieurs années. Quelque 4,5 millions de foyers sont concernés, dont 73 000 petits professionnels, essentiellement chez Engie (200 000 sont titulaires d'un contrat chez une ELD), 6 millions ayant déjà opté pour les offres à prix de marché, avec le fournisseur historique ou l'un de ses concurrents.

Les modalités de basculement des "abonnés au gaz" du tarif réglementé vers les offres de marché restent pour l'instant inconnues. Le dispositif mis en place il y a deux ans lors de la fin des TRV professionnels invite à la prudence. En effet, malgré l'envoi de plusieurs courriers, de deux hausses successives des tarifs historiques, malgré aussi l'organisation d'appels d'offres groupés, tel celui porté par le Sigeif, certains consommateurs ont fait preuve d'une surprenante inertie,

hésitant à passer aux prix de marché, quitte à payer plus cher. La CRE a dû organiser des appels d'offres complexes pour imposer le changement qui ne concernait pourtant que 400 000 sites.

### Le basculement sera lent et complexe

Pour les particuliers, dix fois plus nombreux, ce sera sans doute encore plus difficile. Seule certitude : dès l'entrée en vigueur de la loi, les TRV ne seront plus proposés pour les nouveaux contrats. Mais cela ne résout qu'une petite partie du casse-tête. D'abord, il est peu probable que le Gouvernement autorise des hausses tarifaires "incitatives", qui seraient très impopulaires. Sur-tout, pour des raisons concurrentielles, il semble exclu de procéder au changement le plus simple, c'est-à-dire convertir les offres aux TRV en offres à prix de marché, au sein du portefeuille de l'opérateur historique. C'est même l'inverse qui est prévu par la future loi, en donnant aux concurrents d'Engie « un accès aux données relatives aux clients actuellement bénéficiaires des tarifs réglementés de vente de gaz naturel [...] afin que les consommateurs bénéficient du meilleur prix, dans une optique d'animation de la concurrence ».

### L'avenir des TRV de l'électricité est incertain

Les TRV de l'électricité vont-ils connaître le même sort ? L'Anode (Association nationale des opérateurs détaillants en énergie), qui regroupe des fournisseurs alternatifs, et Engie ont saisi le Conseil d'État, dans une logique d'équivalence entre le gaz et l'électricité. Cependant, ces deux énergies ne sont pas comparables. Le caractère de service public essentiel et la desserte universelle de l'électricité semblent plaider en faveur d'un maintien des TRV. Plusieurs pays européens, dont la France, s'opposent à Bruxelles qui considère les TRV comme une entrave à la concurrence. Néanmoins, en décembre dernier, ils ont, dans un texte de compromis, admis le caractère "temporaire" de ces tarifications. Pour EDF, déjà malmené sur le marché des professionnels, avec 35% de parts de marché perdues depuis la fin des TRV jaune et vert, la disparition des "bleus" et d'une clientèle captive serait une - nouvelle - menace sérieuse.

## Électrochoc

En prenant le contrôle, à l'amiable, de Direct Énergie, Total devient numéro 3 en France... de l'électricité !

1,4 milliard d'euros pour 74 % du capital. C'est le chèque de Total aux actionnaires de référence de Direct Énergie, le principal fournisseur alternatif d'électricité et de gaz en France. Total s'impose ainsi comme un nouveau et redoutable challenger pour EDF et Engie.

Le groupe pétrolier français investit désormais de façon méthodique pour conduire sa diversification et faire face à l'érosion progressive de ses activités historiques dans le pétrole. Objectif : devenir un acteur majeur des énergies décarbonées, de la production renouvelable, du stockage et des marchés de l'électricité et du gaz. Son PDG, Patrick Pouyanné, prévoit d'investir un milliard d'euros par an sur ces sujets...

Créé en 2003, Direct Énergie compte aujourd'hui 2,6 millions de sites clients. Largement profitable depuis 2016, la société a des capacités de production significatives dans les renouvelables et de nombreux projets de développement.

### Objectif : 7 millions de clients en 2022

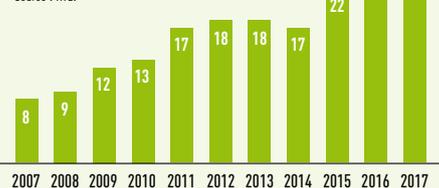
Avant ce rachat, Total affichait un portefeuille d'un million de clients "électricité". Il en vise 7 millions en 2022. EDF, avec un parc de 26 millions de clients - la plupart au tarif réglementé de vente "bleu" -, a encore de la marge, mais perd 10 000 clients par mois dans les segments professionnels, depuis la suppression des TRV. Engie, avec un portefeuille "électricité" compris entre 3,2 et 3,8 millions de sites, a désormais un sérieux concurrent pour la deuxième place du podium "électrique".

L'heure de la "récré" semble avoir sonné. Nous y reviendrons.

Poids des fournisseurs alternatifs dans le marché de l'électricité

Part de la consommation annualisée au 31 décembre 2017, en %

Source : RTE.



## Expérimentation d'une micro-cogénération à Antony

Retenue après un appel à candidatures en 2015, la ville d'Antony a commencé à tester une micro-cogénération dans le groupe scolaire Paul Bert. Les premiers résultats sont encourageants et suivis de près par la filière.



Vue de l'installation d'Antony, composée du module de micro-cogénération et d'un ballon-tampon de stockage.

À l'école Paul Bert d'Antony, on dispose depuis janvier dernier d'un système de chauffage et de production d'électricité innovant, composé de deux chaudières gaz à condensation de 430 kW, d'un module de micro-cogénération gaz de 9 kW électriques et 19,2 kW thermiques, ainsi qu'un ballon-tampon de 1 000 litres.

Sous forme de monobloc pour chaufferie collective, cette micro-cogénération fonctionne avec un moteur à combustion interne alimenté au gaz. L'ensemble occupe peu de place et a tout de suite produit des résultats. Après un mois de mesure, l'installation est désormais opérationnelle et fonctionne 24h/24.

La cogénération garantit d'abord la chaleur de l'établissement et la production d'eau chaude, mais aussi de l'électricité, avec une capacité de production constante de 9 kW.

### Production d'électricité opérationnelle dès le premier mois

En même temps qu'elle produit l'énergie thermique nécessaire au bâtiment, la cogénération fournit également de l'électricité, qui est intégralement injectée sur le réseau et vendue au tarif attractif de 135 euros/MWh (contrat de revente d'électricité dit C16). En février, le groupe Paul Bert a produit 6 MWh d'électricité, soit une recette de l'ordre de 810 euros.

Particulièrement satisfaisants, ces premiers résultats laissent augurer un gain annuel de 4050 euros, à rapporter à l'investissement initial de 39000 euros, un ratio encourageant pour un module de cette taille. Ces résultats restent à confirmer, mais sont suffisamment prometteurs pour inciter à étendre cette solution à d'autres collectivités.

### Une gamme de projets innovants portés par le Sigeif

Cette expérience s'inscrit dans le cadre de projets novateurs portés par le Sigeif auprès de ses communes adhérentes : pompe à chaleur (PAC) gaz à absorption à Tremblay-en-France, pile à combustible à Pierrefitte-sur-Seine...

Pour cette installation, la ville d'Antony a été retenue car le site de l'école Paul Bert rassemblait les meilleures conditions d'implantation, à la fois par des consommations d'énergie adaptées, un espace suffisant et un mode de gestion de l'exploitation avec intérêt de la ville.

Prévue pour deux ans, en partenariat avec GRDF, l'expérimentation bénéficie de l'appui du Comité scientifique et technique des industries climatiques (Cotic).

### Sigeif Mobilités répond à un appel à propositions européen

Identifiée comme un acteur-clé de la mobilité propre en Île-de-France, la Sem Sigeif Mobilités vient de répondre à un appel à propositions de la Commission européenne visant à promouvoir la décarbonation du transport.

Le projet "Olympic energy" qu'elle pilote aux côtés de Fraikin, leader européen de solutions de gestion de flottes de véhicules industriels utilitaires et commerciaux, et Tab Rail Road, entreprise de transport routier longue distance recourant à la technique du combiné rail-route, porte sur la construction de huit stations et l'achat d'une flotte de trois cent trente poids lourds au GNV/bio-GNV. Ce projet est soutenu par plus de soixante autres partenaires institutionnels, financiers et industriels.

La démarche de la Sem, qui s'inscrit dans celle, plus large, du Sigeif de promotion du gaz renouvelable, lui permet d'espérer une subvention de 2,4 millions d'euros correspondant à 20% du montant des travaux. Ses partenaires pourraient, eux, compter sur une subvention de 20% du surcoût à l'achat d'un véhicule au GNV.

Par son ambition, sa dimension et sa cohérence, le partenariat ainsi créé répond pleinement aux objectifs du paquet énergie-climat de l'Union européenne et aux déclinaisons retenues par la Commission. Les résultats de l'appel à propositions sont attendus en septembre 2018.

### Nouvelle station GNV à Wissous

La Sem Sigeif Mobilités a lancé un appel d'offres pour construire et exploiter une station d'avitaillement en GNV et bio-GNV à Wissous (Essonne). Ouverte au public et accessible 24h/24, à l'image de celle construite par le Sigeif à Bonneuil-sur-Marne, cette station, accessible aux poids lourds, véhicules utilitaires et légers, sera implantée sur un terrain de 4 425 m<sup>2</sup>. Le candidat retenu exploitera la station durant dix ans.

Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre de l'ambition de la Sem de construire dix stations GNV en Île-de-France. Deux autres sont déjà programmées : la première sur la plateforme multimodale de Gennevilliers, la seconde, une station multi-fluides, sur le site du parking du pont de Grenelle (Paris 16<sup>e</sup>).

9 janvier 2018 : conclusion du GNV Tour Fiat, au siège du Sigeif. De gauche à droite : Gilles Durand, AFGNV, Véronique Bel, GRDF, Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, Marina Picard, Fiat, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif.



## Les États-Unis, bientôt leaders du pétrole ?

Dans son rapport annuel, l'Agence internationale de l'énergie a annoncé une modification substantielle du marché du pétrole, à compter de 2020.

Durant les deux prochaines années, l'offre devrait rester abondante, soutenue notamment par les ventes colossales des États-Unis, qui dépassent les 10 millions de barils par jour, dont les deux tiers en non conventionnel (huiles de schiste), se rapprochant de la production russe (12,1 millions). Puis, la conjonction de divers phénomènes, comme la chute de la production vénézuélienne, qui retrouverait le niveau de... 1940, mais aussi la diversification énergétique de gros consommateurs comme la Chine, sans oublier la faiblesse durable des investissements, synonyme de contraction des capacités, pourraient conduire à des tensions nouvelles, donc à la volatilité des prix. De fait, une large partie des investissements concerne le schiste américain, moins sensible que prévu à la baisse des cours.

Le leadership des États-Unis ne se limite pas au pétrole. Le pays est en effet devenu exportateur net de gaz naturel, confirmant, là encore, l'impact durable de la production non conventionnelle qui lui a permis de devenir premier producteur mondial en 2009. Réserves gigantesques, techniques de forage toujours améliorées (jusqu'à 6 km en horizontal!), faibles coûts de production et capacités de liquéfaction devant tripler d'ici 2020 : le miracle du schiste américain n'est pas près de se tarir.

## Des mesures pour faciliter la méthanisation

Sébastien Lecornu a rendu publiques quatorze propositions pour accélérer la production de biométhane en France, confirmant l'objectif de 10% de gaz d'origine renouvelable dans la consommation en 2030. Parmi ces mesures figurent la simplification des démarches administratives, des appels d'offres dédiés aux projets atypiques, un tarif d'achat pour les petites installations, un crédit BPI de 100 millions d'euros ou le soutien financier des méthaniseurs alimentant les stations bio-GNV.

## Le Conseil d'État valide le calcul du Turpe

La Commission de régulation de l'énergie peut souffler : le 9 mars, le Conseil d'État a rejeté la quasi-totalité des recours formés par Enedis, EDF, le ministre chargé de l'Énergie et la fédération CFE-CGC Énergies.

Ceux-là contestaient la méthode de calcul de la CRE, fondée sur la couverture complète des coûts effectivement supportés par les gestionnaires de réseaux, tenant compte du caractère particulier de la distribution d'électricité, avec provisions pour renouvellement et remise gratuite d'ouvrages par les autorités concédantes. Dans sa délibération, la CRE avait observé que la rémunération d'Enedis était à un niveau satisfaisant, observant notamment que, durant « la période 2013-2015, Enedis a versé des dividendes à son actionnaire à hauteur de 0,5 Md€ par an en moyenne ». Limitant la hausse du Turpe à 2%, elle craignait que toute augmentation supplémentaire se traduise par des remontées de dividendes supplémentaires.

Le Conseil d'État, avec une annulation très partielle de cette délibération, visant un tarif précédent, lui a donné raison.

## Vers une hausse de l'Arenh ?

La Cour des comptes estime nécessaire de modifier le mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), par lequel EDF cède une partie de sa production aux autres fournisseurs à un prix défini. Pour la rue Cambon, il importe d'adapter ce dispositif aux coûts croissants du nucléaire et au développement des énergies renouvelables.

Elle considère, en effet, que, contrairement aux objectifs initiaux, l'Arenh ne permet pas entièrement "d'assurer le financement du parc de production et à la concurrence de s'exercer". Elle préconise en conséquence de tenir compte des coûts croissants du nucléaire, tout en adaptant le plafond de 100 TWh aux évolutions de la transition énergétique.

Le prix actuel de l'Arenh, 42 euros le MWh, devrait être maintenu jusqu'à fin 2019, selon la DGEC (ministère de l'Écologie).

## Fessenheim peut redémarrer avant de fermer

Symbole de la transition énergétique, la centrale nucléaire de Fessenheim a été autorisée à redémarrer son deuxième réacteur fin mars. L'Autorité de sûreté nucléaire considère que l'anomalie constatée dans un générateur de vapeur, résultant d'une possible fraude de Framatome (ex-Areva), "ne remet pas en cause son aptitude au service". Cette décision intervient dans un calendrier incertain, le Gouvernement préparant la fermeture de la centrale, tout en la subordonnant à la mise en service de l'EPR de Flamanville, sans doute reportée en 2019.

## Un million de Gazpar installés

Selon Édouard Sauvage, directeur général de GRDF, le distributeur avait installé fin mars un million de compteurs évolués Gazpar, contre 600 000 fin 2017. Le déploiement devrait encore s'accélérer, avec 2,2 millions de compteurs installés fin 2018, pour se terminer en 2023. GRDF a également créé une filiale dédiée à ses activités non régulées, qui aura pour objectif de développer les "compteurs de gaz communicants dans d'autres pays" ou bien de porter des activités de diagnostic et de maintenance dans des sites industriels disposant de réseaux internes de gaz naturel.

## EDF veut devenir un champion du stockage

Après avoir annoncé d'importants investissements dans le photovoltaïque (30 GW de capacité d'ici 2035), EDF veut devenir leader européen du stockage. Pour cela, le groupe entend développer 10 GW de batteries, pour l'essentiel au lithium, dont le coût de fabrication diminue rapidement, grâce à l'essor des voitures électriques.

Les capacités seraient réparties entre l'autoconsommation des ménages (4 GW) et les réseaux (6 GW), pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables. Un pas de plus dans la transition énergétique, pour EDF, dans l'attente du scénario retenu par le Gouvernement pour réduire la part de nucléaire dans le mix électrique.

## Fourniture : le MNE adapte son comparateur

Confronté à la multiplication des offres vertes et, depuis peu, d'offres "horo-saisonnalisées" liées à l'arrivée du compteur Linky, le médiateur national de l'énergie a adapté son comparateur en ligne (Energie-info.fr). Les statistiques de visites montrent en effet un intérêt prédominant pour le prix et, de plus en plus, l'électricité "verte". À cet effet, le médiateur de l'énergie demande désormais aux fournisseurs de préciser s'ils achètent directement à des producteurs locaux ou s'ils recourent aux garanties d'origine.

Avec Linky, le médiateur recense des offres heures creuses/heures pleines ou "week-end", mais Direct Énergie vient d'annoncer une offre d'heures "très creuses", la nuit. La comparaison devient donc de plus en plus complexe...

## Une Posche électrique en 2019

La Mission E sera disponible en 2019 chez Porsche (90 000 euros, tout de même...). Ce modèle, 100% électrique, concurrencera en effet les véhicules Tesla et, plus récemment, ceux de Jaguar.

La Mission E bénéficiera d'une autonomie de 500 km, avec un système de recharge rapide permettant de récupérer 400 km en un quart d'heure. Le constructeur accélère ses investissements dans la mobilité électrique, estimant qu'elle représentera 25% de ses ventes en 2025. Le diesel a déjà complètement disparu du catalogue.

# Sigeif

## RéseauxÉnergie

est édité par le

**Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France**

64 bis, rue de Monceau, 75008 Paris  
Tél. 01 44 13 92 44 - Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication :  
**Serge Carbonnelle**  
Réalisation : Sigeif  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2018

Crédits illustrations :  
p. 1 : Total.  
p. 3 : DR/Sigeif

[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

